

FICHE 2 : INSCRIRE SES HEURES DIF SUR SON COMPTE

Étape 1 : RDV sur moncompteformation.gouv.fr

Vous avez créé votre compte de formation et devez maintenant renseigner vos heures DIF, étape indispensable pour constituer un dossier de formation.

Rendez-vous sur le site www.moncompteformation.gouv.fr pour accéder à votre compte personnel de formation (CPF).



Cliquez sur le bouton violet « Mon Compte Formation » situé en haut à droite de l'écran. Vous êtes alors dirigé au sein de l'espace Titulaire.

# Accueil		
Espace Titulaire		
Entrez votre identifiant et votre mo		
å Numéro de Sécurité sociale 🖗		
∎ Mot de passe		
	> Mot de passe oublié	
	•u Sidendier	
	Vous n'avez pas encore de compte ? S'inscrire	

Entrez votre **numéro de sécurité social**e ainsi que votre **mot de passe** pour accéder à votre compte. Vous voici en page d'accueil de votre espace personnel.

CompteFormation			-	*
	Synthèse de votre compte			
⊘ Mon compte d'heures	O Heures du compte personnel			0
	Heures CPF disponibles	O Votre compte CPF ne sera alimenté qu'à partir du mois de Mars 2016 en fonction de votre activité réalisée en 2015. Pour réaliser une formation en 2015, vous pouvez utiliser vos heures DIF.		
	- Heures DIF non renseignées	O Vous devez renseigner le solde d'I	heures DIF dont vous disposez en clu ant lei (mé e si celui-ci est à 0).	
	🖨 Dossiers en cours	0	Dossiers clos	3
	Dossiers de formation en cours		Dossiers de formation dos	

Le tiret inscrit dans le cercle bleu indique que vous n'avez pas encore renseigné vos heures de DIF. Celles-ci sont inscrites sur votre fiche de paie de décembre 2014 ou sur votre attestation de droits acquis au titre du DIF transmise par votre employeur au plus tard le 31 janvier 2015. Munissez-vous d'un de ces deux documents puis cliquez sur « mon compte d'heures » ou « ici » (cf. cercles rouges représentés sur le visuel ci-dessus.)

Étape 2 : Entrer ses heures DIF

		EVA BAQUEY
	Mon compte d'heures	
	Saisissez le solde du DIF 😧 : *	🖺 Enregistrer
Mes dossiers de formation	Aucun mouvement n'a été porté à la connaissance du compte d'heures CPF.	\sim
	📾 Tutoriel : Renseigner son Dif	

Entrez vos heures de DIF puis cliquez sur « enregistrer ». *Attention : Si vous n'avez aucune heure de DIF, saisissez O dans le champs et enregistrez.*

Une demande de confirmation s'affiche alors.

		EVA BAQUEY 🗸 🗸
Accueil	Demande de confirmation ×	
Mes informations personnelles	Pour valider votre premier dossier de formation, vous devez avoir saisi le solde de vos	
O Mon compte d'heures S	heures DIF. Vous pourrez trouver ce solde d'heures DIF non consommées sur votre fiche de salaire de décembre 2014 ou sur une attestation précisant le nombre total d'heures	🖺 Enregistrer
Mes dossiers de formation	acquises au titre du DIF remise par votre employeur avant le 31 janvier 2015. Vous devez garder ces justificatifs, ils seront nécessaires pour la validation de votre premier dossier de formaties	
Mes délégations	Formation. Pour les fonctionnaires, ces dispositions ne s'appliquent pas. Le dispositif DIF est maintenu, vous ne pouvez pas valider un dossier de formation à partir du compte personnel de formation.	

Cliquez sur « confirmer ».

La page « mon compte d'heures » s'affiche à nouveau.

		EVA BAQUEY	*
Accuel Accuel Accuel Among Accuel Am	Mon compte d'heures		
O Mon compte d'heures	Saisissez le solde du DIF 😧 : * 81	h	Enregistrer
Mes dossiers de formation Mes délégations	Aucun mouvement n'a été porté à la connaissance du compte d'heures CPF.		
	e t Tu	toriel : Renseigner son Dif	

Cliquez sur l'onglet « Accueil » pour vérifier que vos heures DIF sont bien enregistrées.

		EVA BAQUEY 🗸
Accuel	Synthèse de votre co	ompte
Mes informations personnelles		0
O Mon compte d'heures	O Heures du compte per en la service de	sonnel
Mes dossiers de formation Mes délégations	- Heures CPF disponibles	O Votre compte CPF ne sera alimenté qu'à partir du mois de Mars 2016 en fonction de votre activité réalisée en 2015. Pour réaliser une formation en 2015, vous pouvez utiliser vos heures DIF.
	B1 Heures DIF disponibles	Ovus pouvez modifier le solde ici tant qu'aucun dossier de formation n'a été validé.
	🝃 Dossiers en cours	စ Dossiers clos
	0 Dossiers de formation en cours	Dossiers de formation clos
CompteFormation		Conditions Générales d'Utilisation Nous contacter

Votre compte d'heures est mis à jour. (cf cercle rouge). Vous êtes maintenant en mesure de constituer un dossier de formation.

La fiche 3 « Créer son dossier de formation » est en cours d'élaboration, elle sera disponible prochainement.